

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Documents comptables

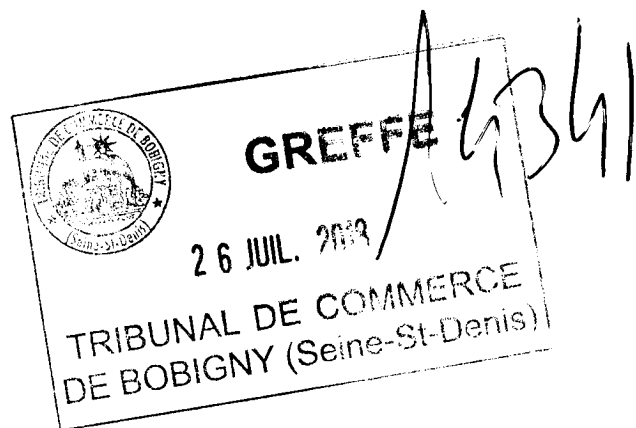
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 06612
Numéro SIREN : 821 548 013
Nom ou dénomination : SVP Groupe

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2018 sous le numéro de dépôt 14340



KERUDYS

Siège social : 3, rue Paulin Talabot - 93585 Saint Ouen
Société par actions simplifiée au capital de 25 851 798 euros

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice de 19 mois et 19 jours clos le 28 février 2018

Deloitte & Associés

6 Place de la Pyramide

92 908 Paris-la-Défense

RSM Paris

Membre de RSM International

26 rue Cambacérés

75008 PARIS

KERUDYS

Siège social : 3, rue Paulin Talabot – 93585 Saint Ouen
Société par actions simplifiée au capital de 25 851 798 euros

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice 19 mois et 19 jours clos le 28 février 2018

A l'assemblée générale de la société KERUDYS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société KERUDYS relatifs à l'exercice de 19 mois et 19 jours clos le 28 février 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 13 juillet 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note "Faits caractéristiques de l'exercice" de l'annexe des comptes annuels concernant la réorganisation du Groupe avec le Transfert Universel de Patrimoine de la société "Groupe SVP" dans la société KERUDYS.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Fonds commercial

La note « Informations sur le fonds commercial » de l'annexe des comptes annuels expose les hypothèses retenues pour la valorisation et la dépréciation éventuelle du fonds commercial.

Dans le cadre de notre appréciations des principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette valorisation, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à évaluer la pertinence des informations données dans la note de l'annexe.

Titres de participation

La note « règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels expose les hypothèses retenues pour la valorisation et la dépréciation éventuelle des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciations des principes comptables suivis par votre société, nos travaux ont notamment consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent cette valorisation, à revoir les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes et à évaluer la pertinence des informations données dans la note de l'annexe.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris la Défense, le 27 juin 2018

Les commissaires aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

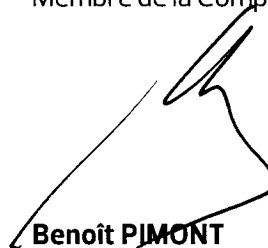


Etienne de BRYAS

Associé

DELOITTE & Associés

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Benoit PJMONT

Associé

BILAN ACTIF

Société: KERUDYS

SIRET : 82154801300019

(En euros)	Note	28/02/2018		28/02/2017
		Brut	Amortissements, provisions	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Immobilisations incorporelles		47 165 699	25 279	47 140 420
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires		35 400	25 279	10 121
Fonds commercial (1)		47 130 299		47 130 299
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles		1 327 035	495 635	831 400
Terrains				
Constructions				
Installations techniques				
Autres immobilisations corporelles		1 327 035	495 635	831 400
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)		43 572 242	3 261 000	40 311 242
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations		43 031 693	3 261 000	39 770 693
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières		540 549		540 549
ACTIF IMMOBILISE (TOTAL II)		92 064 976	3 781 914	88 283 062
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes		24 942		24 942
Créances (3)		13 975 408		13 975 408
Clients et comptes rattachés		223 715		223 715
Autres créances		13 751 693		13 751 693
Capital souscrit appelé non versé				
Divers		49 265		49 265
Valeurs mobilières de placement (4)				
Disponibilités (5)		49 265		49 265
ACTIF CIRCULANT		14 049 616		14 049 616
Charges constatées d'avance (3)		296 765		296 765
TOTAL III		14 346 380		14 346 380
Frais d'émission d'emprunt à étaler		932 455		932 455
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF		107 343 811	3 781 914	103 561 897

(1) Dont droit au bail (net)

(2) Dont part à moins d'un an (brut)

(3) Dont part à plus d'un an (brut)

(4) Dont actions propres (brut)

(5) Dont instruments de trésorerie (brut)

Commentaires

BILAN PASSIF

Société : KERUDYS

SIRET : 82154801300019

(En euros)	Note	28/02/2018	28/02/2017
Capital		25 851 798	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		6 300 465	
Ecarts de réévaluation (1) ⁽¹⁾			
Réserves :			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		(941 593)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées		477 403	
CAPITAUX PROPRES (TOTAL I)		31 688 073	
Emissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES (TOTAL II)			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		180 298	
PROVISIONS (TOTAL III)		180 298	
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		61 928 092	
Emprunts et dettes financières divers (3)		5 155 850	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		771 732	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		341 480	
Dettes fiscales et sociales		613 764	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 880	
Autres dettes (4)		56 540	
DETTES (5)		68 870 337	
Produits constatés d'avance (5) ⁽⁵⁾		2 823 189	
TOTAL IV		71 693 527	
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL PASSIF		103 561 897	

(1) Dont écart d'équivalence

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque

18 757

(3) Dont emprunts participatifs

(4) Dont Instruments de trésorerie

(5) Dont dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

Commentaires

COMPTE DE RESULTAT

Société : KERUDYS

SIRET : 82154801300019

Compte de resultat

(En euros)	Note	28/02/2018	28/02/2017
Produits d'exploitation (1)			
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de services		4 485 672	
Montant net du chiffre d'affaires		4 485 672	
<i>dont à l'exportation :</i>			
Production stockée			
Production immobilisée			
Subventions d'exploitation			
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		1 311 601	
Autres produits			84
PRODUITS D'EXPLOITATION (TOTAL I)		5 797 357	
Charges d'exploitation (2)			
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			
Variation de stock (marchandises)			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes (3)		2 052 663	
Impôts, taxes et versements assimilés		20 164	
Salaires et traitements		1 866 386	
Charges sociales		807 512	
Dotations d'exploitation			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		270 428	
Sur immobilisations : dotations aux provisions			
Sur actif circulant : dotations aux provisions			
Pour risques et charges : dotations aux provisions		255 028	
Autres charges			26
CHARGES D'EXPLOITATION (TOTAL II)		5 272 207	
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		525 150	
Opérations en commun			
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)			
Produits financiers			
Produits financiers de participations (4)		3 817 228	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)			
Autres intérêts et produits assimilés (4)			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			

COMPTE DE RESULTAT

Société : KERUDYS

SIRET : 82154801300019

Compte de resultat (suite)

(En euros)	Note	28/02/2018	28/02/2017
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
PRODUITS FINANCIERS (TOTAL V)		3 817 228	
Charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions			
Intérêts et charges assimilées (5)		6 471 493	
Différences négatives de change		24	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
CHARGES FINANCIERES (TOTAL VI)		6 471 517	
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)		(2 654 289)	
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (1 + 2 + III - IV)		(2 129 139)	
Produits exceptionnels			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		18	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges		214 989	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (TOTAL VII)		215 007	
Charges exceptionnelles			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		230 931	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital			
Dotations aux amortissements et aux provisions		234 190	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (TOTAL VIII)		465 121	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		(250 114)	
Participation des salariés aux résultats (IX)			
Impôts sur les bénéfices (X)		(1 437 659)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		9 829 592	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		10 771 186	
5. RESULTAT (bénéfice ou perte)		(941 593)	

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont redevances de crédit-bail mobilier

(3) Dont redevances de crédit-bail immobilier

(4) Dont produits concernant les entreprises liées

(5) Dont intérêts concernant les entreprises liées

Commentaires

ANNEXE

Ceci est l'annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 28 février 2018 dont le total est de 103.561.897 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste et dégageant une perte de 941.593 Euros. Il s'agit du premier exercice comptable dont l'activité a été réalisée sur une période 19 mois et demi (du 13 juillet 2016 au 28 février 2018)

Les notes et les tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

ANNEXE	1
REGLES ET METHODES COMPTABLES	3
FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	4
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	6
AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	8
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	9
COMPTES DE REGULARISATION	10
CAPITAL SOCIAL	11
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	12
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	14
ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES	15
CHARGES A PAYER / PRODUITS A RECEVOIR	16
SOCIETES LIEES - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	17
SOCIETES LIEES - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS	18
SOCIETES LIEES – CREANCES ET DETTES	19
SOCIETES LIEES – COMPTES COURANTS	20
VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR D'ACTIVITE	22
HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES	23
SOCIETES LIEES – RESULTAT FINANCIER	24
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	25

<i>VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES.....</i>	<i>26</i>
<i>ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔT... 27</i>	
<i>EFFECTIF MOYEN</i>	<i>29</i>
<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN</i>	<i>30</i>
<i>EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE.....</i>	<i>33</i>

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis en conformité du règlement ANC N° 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général, dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

donnant une image fidèle du patrimoine de la société.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Les titres de participation sont inscrits à leur coût historique d'acquisition. Les frais d'acquisition sont immobilisés et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans. Une provision pour dépréciation est constatée si le coût d'acquisition est supérieur à la valeur d'utilité, appréciée par la direction de Kerudys sur la base de différents critères tels que les perspectives de développement et de rentabilité et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

Par application de la recommandation du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003, une provision pour Indemnité de Départ à la Retraite est comptabilisée dans les comptes sociaux. Elle est calculée selon des tables de mortalité (TVS 2008 – 2010) différentes selon le sexe, permettant de déterminer un coefficient de survie, ainsi qu'à l'aide d'un taux de rotation de l'effectif en fonction des âges. Les taux de revalorisation et d'actualisation retenue sont respectivement de 2,00 % et 1,50 %. Le taux d'actualisation retenu de 1,50% au 28 février 2018 correspond à une moyenne d'indices de sociétés européennes de bonne signature (supérieure ou égale à AA) d'échéances équivalentes.

Le taux de charges patronales est fixé à 31,00 %. L'hypothèse retenue pour l'âge requis de départ à la retraite a été fixée à 65 ans.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le 25 juillet 2016 a été constitué un nouveau GROUPE suite au changement d'actionnaire. L'ancien actionnaire (Omnes Capital) a cédé le groupe constitué par la société mère « Groupe SVP » à un nouveau fonds d'investissement (MML). Un nouvel LBO a été créé ainsi qu'une nouvelle holding, « Kerudys ».

Les dettes antérieures ont été entièrement remboursées sur la société « Groupe SVP ».

Une nouvelle dette bancaire et une nouvelle dette mezzanine ont été constituées sur la société « Kerudys ».

Suite à une réorganisation du groupe, l'ensemble des salariés de la société « Groupe SVP), 9 personnes, a été transféré dans la société « Kerudys » en date du 1^{er} octobre 2016. Depuis cette date, la société a pris en charge l'ensemble des prestations de management et d'assistance aux sociétés du Groupe.

En date du 31 janvier 2017, la société « Kerudys » a acquis la société « Initiatives Prévention » à hauteur de 95 %.

Transfert Universel de Patrimoine de la société « Groupe SVP » dans la société « Kerudys » en date du 28 février 2018, avec un effet fiscal rétroactif au 1^{er} mars 2017, faisant ressortir un mali technique de 25.122.224 EUR.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

La valeur brute des éléments incorporels et corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

L'amortissement a été déterminé selon le mode linéaire. Les durées d'amortissements retenues sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Logiciels	3 ans et 5 ans
-----------	----------------

Immobilisations corporelles

Agencement et installations	10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 ans et 5 ans
Mobilier de bureau	10 ans

Immobilisations	Acquisition	Tup	Cessions	28/02/2018
Immobilisations incorporelles	12.900	47.152.799		47.165.699
Frais d'établissement				0
Frais de développement				0
Concessions, brevets et droits assimilés	12.900	22.500		35.400
Fonds commercial		47.130.299		47.130.299
Autres immobilisations incorporelles				0
Avances et acomptes sur immobilisations				
Immobilisations corporelles	2.398	1.324.637		1.327.035
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage		1.270.755		1.270.755
Matériel de transport		10.138		10.138
Autres immobilisations corporelles	2.398	43.744		46.142
Immobilisations encours				
TOTAL	15.298	48.477.436		48.492.734

Amortissements	Dotations	Tup	Reprises	28/02/2018
Immobilisations incorporelles	2.779	22.500	0	25.279
Frais d'établissement				0
Frais de développement				0
Concessions, brevets et droits assimilés	2.779	22.500		25.279
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				0
Avances et acomptes sur immobilisations				0
Immobilisations corporelles	104	495.531	0	495.635
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage		471.054		471.054
Matériel de transport		6.995		6.995
Autres immobilisations corporelles	104	17.482		17.586
Immobilisations encours				
TOTAL	2.883	518.031	0	520.914

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il a été valorisé selon la méthode des cash-flow futurs.

Le fonds de commerce est valorisé à la somme de 47.130.299 EUR et est déterminé comme suit :

- 22.008.075 EUR relatif au mali technique dégagé lors du transfert universel de patrimoine de la société « SVP Développement » dans la société « Groupe SVP » en date du 23 août 2013.
- 25.122.224 EUR relatif au mali technique dégagé lors du transfert universel de patrimoine de la société « Groupe SVP » en date du 28 février 2018.

Le mali technique est généré par l'écart négatif entre l'actif net reçu et la valeur comptable des titres de participations de la société absorbée.

Le mali technique est affecté extra-comptablement aux différents actifs apportés (ou actifs sous-jacents) et tenant compte des éléments suivants :

- Nature des actifs sous-jacents
- Affectation en fonction des plus-values significatives
- Affectation en fonction des plus-values nettes d'impôt

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Immobilisations	Acquisition	TUP	Cessions	28/02/2018
Immobilisations financières				
Participations SMP		32.603.046		32.603.046
Participations Evocime Comport.		6.375.022		6.375.022
Créances rattachées à la participation Evocime Comportementales		291.144		291.144
Participations Evocime Etudes		273.107		273.107
Participations Groupe Svp Inc		1.752.307		1.752.307
Créances rattachées à la participation Groupe Svp Inc		278.430		278.430
Participations Initiatives Prévention	1.340.017			1.340.017
Créances rattachées à la participation Initiatives Prévention	88.620			88.620
Participations Evocime Initiatives Prév.	30.000			30.000
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
Dépôt de garantie		540.549		540.549
TOTAL	1.458.637	42.113.605		43.572.242

COMPTES DE REGULARISATION

En Euros

Au 28/02/2018

Charges constatées d'avance

296.765

Il s'agit essentiellement de loyer de bureaux et de matériels, de charges locatives, de prestations informatique et de primes d'assurance.

Charges à étaler

	VALEUR BRUTE	DUREE AMORT.		DOTATION AMORT.	VNC Au 28/02/2018
Frais Emprunt BNP Comm Arrangement	81.000	7 ANS		18.059	62.941
Frais Emprunt BNP Comm Prise Ferme	719.000	7 ANS		160.304	558.696
Frais Emprunt BNP Comm Participation	400.000	7 ANS		89.182	310.818
TOTAL	1.200.000			267.545	932.455

Au 28/02/2018

Produits constatés d'avance

2.823.189

Il s'agit de la franchise de loyer.

CAPITAL SOCIAL

1. Capital social

25.851.797,60 € divisé en 32.314.747 actions

- Lors de la constitution de la société (immatriculée le 15 juillet 2016) le capital est de **10.000 €** divisé en 10.000 actions de 1 € de valeur nominale
- Par AGE en date du 25 juillet 2016 :
 - Le montant nominal de l'action est réduit à 0,80 € : émission de 2.500 actions nouvelles.
 - Le capital est porté à **11.356.400 €** par émission de 14.183.000 actions ordinaires (AO) intégralement souscrites et libérées
 - Le capital est porté à **20.636.400 €** par émission de 11.600.000 actions de préférence intégralement souscrites et libérées
 - Le capital est porté à **24.973.570,40 €** par émission de 5.421.463 AO intégralement souscrites et libérées
 - Le capital est porté à **25.219.170,40 €** par émission de 307.000 AO
- Par décision du Président en date du 20 février 2017 :
 - Le capital est porté à **25.499.170,40 €** par émission de 350.000 AO intégralement souscrites et libérées
- Par décision du Président en date du 25 juillet 2017 :
 - Le capital est porté à **25.723.810,40 €** par émission de 280.800 AO intégralement souscrites et libérées
- Par décision du Président en date du 16 décembre 2017 :
 - Le capital est porté à **25.851.797 €** par émission de 159.984 actions gratuites

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En Euros

Au 28/02/2018

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice

Constitution du Capital (13/07/2016)	10.000
Augmentation capital social (25/07/2016)	25.209.170
Augmentation capital social (28/02/2017)	280.000
Augmentation capital social (25/07/2017)	224.640
Augmentation capital social (31/12/2017)	127.987
Augmentation de la prime d'émission	6.300.466
Résultat de l'exercice	(941.593)
Variation de provisions règlementées (Amortissements dérogatoires)	477.403
Capitaux propres à la clôture de l'exercice	31.688.073

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En Euros

	Dotation	Tup	Reprise	Au 28/02/18
Litiges sociaux		0	0	0
Total provisions pour risques		0	0	0
Provision perte de change	0	0	0	0
Total provisions pour perte de change	0	0	0	0
Provision IDR	255.028	0	74.730	180.298
Total provisions pour charges	255.028	0	74.730	180.298
Total provisions pour risques et charges	255.028	0	74.730	180.298

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

En Euros

	TOTAL	A moins d'un an	A plus d'un an et 5 ans au plus
<u>PRET D'ACQUISITION</u>	34.867.445	4.717.445	30.150.000
<u>CAPITAL</u>			
Tranche A1 - Taux EURIBOR + 2,75%	19.557.120	4.387.120	15.170.000
Tranche A2 - Taux EURIBOR + 2,75%	1.263.561	283.561	980.000
Tranche B - Taux EURIBOR + 3,25%	14.046.764	46.764	14.000.000
<u>OBLIGATIONS SIMPLES</u>	27.029.160	39.496	26.989.664
<i>Obligation Simple A (dont intérêts courus)</i> - Intérêts capitalisés - Taux 6,00 % - Intérêts cash - Taux 4,00 %	11.019.353	39.496	10.979.857
<i>Obligation Simple B (dont intérêts courus)</i> - Intérêts capitalisés - Taux 13,25 %	16.009.807		16.009.807
<u>DETTES FINANCIERES</u>	12.730	12.730	

Le pool bancaire a réaffirmé son support au Groupe Kerudys le 22 juin 2018 en autorisant celui-ci à augmenter ses investissements autofinancés au titre de l'exercice 2017/2018 et ainsi à déroger au respect du calcul du R3 (Cash Flow Libre / Service de la Dette) pour l'exercice clos le 28 février 2018.

Le groupe a respecté le ratio R2 (Dettes Financières Nettes / EBE Retraité) sur ledit exercice.

ECHEANCIER DES CREANCES ET DES DETTES

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins 1 an	Échéances à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	0	0	0
Prêts	0	0	0
Autres	540.549	0	540.549
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	223.715	223.715	0
C/C Groupe	13.434.831	13.434.831	
Organismes sociaux			0
Etat	196.862	196.862	
Charges constatées d'avance	296.765	296.765	0
Débiteurs divers	120.000	120.000	
Avances et acomptes versés			0
TOTAL	14.812.722	14.272.173	540.549

Dettes	Montant brut	Échéances à moins 1 an	Degré d'exigibilité du passif	
			Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	61.928.092	4.788.428	16.150.000	40.989.664
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	341.480	341.480		
Dettes fiscales et sociales	613.764	613.764		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	2.880	2.880		
C/C Groupe	5.155.850	5.155.850		
Autres dettes	56.540	56.540		
Produits constatés d'avance	2.823.189	2.823.189		
TOTAL	70.921.795	13.782.131	16.150.000	40.989.664

CHARGES A PAYER / PRODUITS A RECEVOIR

En Euros

	Au 28/02/2018
ACTIF	673.455
<i>Echéances à moins d'un an</i>	<i>673.455</i>
Clients – factures à établir	0
Fournisseurs - avoirs non reçus	60.000
Etat – produits à recevoir	70.676
Compte Courant – produits à recevoir	482.779
Divers – produits à recevoir	60.000
PASSIF	377.670
<i>Echéances à moins d'un an</i>	<i>377.670</i>
Clients - avoirs à établir	0
Fournisseurs – factures non parvenues	211.672
Dettes sociales	119.560
- Congés Payés	94.172
- Autres dettes sociales	25.388
Charges sur dettes sociales	42.643
Dettes fiscales	3.104
Compte Courant – Charges à payer	691

SOCIETES LIEES - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euros

	SMP	EVOCIME COMPORT.
	28/02/2018	28/02/2018
	(12 mois)	(12 mois)
Capital	135.004	43.111
Capitaux propres hors capital & résultat de l'exercice	36.352.951	1.244.065
Quote- part du capital détenu (%)	100 %	100 %
Valeur comptable des titres détenus brute	32.603.046	6.666.166
Valeur comptable des titres détenus nette	32.603.046	3.405.166
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant	Néant
Prêts et avances consentis par la société	Néant	Néant
Résultat du dernier exercice clos	3.992.676	(756.614)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	3.937.057	233.024
Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice clos	Néant	1.554.946
Observations	Néant	Néant

SOCIETES LIEES - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

En Euros

	EVOCIME ETUDES 28/02/2018 (12 mois)	INITIATIVES PREVENTION 28/02/2018 (14 mois)
Capital	50.000	200.000
Capitaux propres hors capital & résultat de l'exercice	(19.694)	332.496
Quote- part du capital détenu (%)	100 %	95 %
Valeur comptable des titres détenus brute	273.107	1.428.637
Valeur comptable des titres détenus nette	273.107	1.428.637
Montant des cautions et avals donnés par la société	Néant	Néant
Prêts et avances consentis par la société	Néant	Néant
Résultat du dernier exercice clos	(25.945)	82.896
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	0	0
Chiffre d'Affaires HT du dernier exercice clos	273.780	3.180.781
Observations	Néant	Néant

SOCIETES LIEES – CREANCES ET DETTES

En Euros

	Créances	Dettes
GRUPE SVP INC	769.659	691
SVP MANAGEMENT & PARTICIPATIONS	11.085.866	4.733.931
SVP SAS	804.293	609.780
BUSINESSFIL	22.383	47.509
E-PAYE	0	149.566
EVOCIME BANQUE ET ASSURANCE	492.199	5.698
EVOCIME COMPORTEMENTALES	17	44.172
EVOCIME ETUDES	2.204	0
EVOCIME CTI ADVANCED	28.099	0
NOVACONCEPT	6.204	0
INITIATIVES PREVENTION	182.144	210.000
EVOCIME INITIATIVES PREVENTION	0	30.000
TRANSFERT	0	87.414
SVP INTERNATIONAL	0	6.307
SYNESIS	144.150	0
NOVACONCEPT INC	142.288	0
Echéancier à moins d'un an	13.679.506	5.925.068

SOCIETES LIEES – COMPTES COURANTS

En Euros

	Rbst de frais et Prêt		Intégration fiscale		Trésorerie	
	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
GRUPE SVP INC	769.659	691				
SMP	11.080.511		2.264		219	4.733.931
SVP SAS	877		780.264			
BUSINESSFIL			22.383			
E-PAYE				85.084		
EVOCIME B & A			492.199			
EVOCIME COMPORT	17			8.760		
INITIATIVES PREV.		210.000				
EVOCIME I.P.		30.000				
TRANSFERT		30		87.384		
SYNESIS	144.150					
NOVACONCEPT INC	142.288					

**VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEUR
D'ACTIVITE**

En Euros

Du 13/07/2016

au 28/02/2018

Par secteur d'activité

Prestations plateforme de service

4.485.672

TOTAL

4.485.672

HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant correspondant aux honoraires des commissaires aux comptes s'élève au titre de l'exercice clos le 28 février 2018 à la somme de 101.580 euros.

SOCIETES LIEES – RESULTAT FINANCIER

En Euros

	Trésorerie Centralisée		Dividendes		Prêts	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
GROUPE SVP						3.817.228
SMP	1.162					

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

En Euros

PRODUITS

Produits exceptionnels s/ opérations de gestion	18
Reprise sur amortissements dérogatoires	214.989
TOTAL	215.007

CHARGES

Charges exceptionnelles s/ opérations de gestion	4
Dotations s/ amortissement dérogatoire	234.190
Contraventions	469
Règlement litiges	230.457
TOTAL	461.120

VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES SOCIETES

En Euros

	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net
Résultat courant	(2.129.139)	0	(2.129.139)
Résultat exceptionnel	(250.114)	0	(250.114)
Intégration fiscale		1.437.659	1.437.659
Résultat comptable	(2.379.253)	1.437.659	(941.593)

**ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE
D'IMPÔT**

En Euros

	Au.28/02/2018
Prov. retraite et restructuration	180.298
Ecart de conversion passif	
Provision pour risques clients	
Plus value cession différée	
Provision pour participation	
Prov. pour débiteurs divers	
Organic	
TOTAL	180.298

CONSOLIDATION

Les comptes de la société sont consolidés par intégration globale dans la consolidation du groupe par la société mère « KERUDYS », 3 rue Paulin Tabalot – 93585 Saint Ouen cedex , société au capital de 25.851.798 euros.

Ce groupe a été constitué le 25 juillet 2016.

INTEGRATION FISCALE

La société « Kerudys », a opté à compter du 25 juillet 2016 et pour une durée de cinq exercices, pour le régime de groupe prévu aux articles 223 L 6 c et 223 A du Code Général des impôts et est devenue la société mère de ce groupe d'intégration fiscale. Cette convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société « Kerudys » et ses filiales (« Groupe SVP, « SVP Management et Participations », « SVP SAS », « Businessfil SAS », « e-Paye » et « Evocime Banque et Assurances », « Evocime Comportementales », « Evocime Etudes » et « Transfert »).

L'impôt comptabilisé génère un produit d'IS de 2.780 KEUR. En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt théorique aurait été de 0 EUR

EFFECTIF MOYEN

	<u>TOTAL</u>	<u>HOMMES</u>	<u>FEMMES</u>
CADRES	9	3	6
A. M. T	0	0	0
EMPLOYES			
	<hr/>		
	9	3	6

ENGAGEMENTS HORS BILAN

A° - ENGAGEMENTS DONNES

Engagements de financements

- Location
 - Location flotte automobile (chez « KERUDYS ») : loyers restant dus au 28 février 2018, 103.838 € (dont 41.059 € à moins d'un an) ;

ENGAGEMENTS ET RISQUES FISCAUX

- **Délégation des polices d'assurances « garantie d'emprunt »**

Assurance souscrite par « Groupe SVP » auprès de l'APREP, ayant pour assuré M. Olivier LENORMAND pour une durée indéterminée et un montant de 3 000 000 euros, avec désignation des banques prêteuses en qualité de bénéficiaires.

Assurance souscrite par « Groupe SVP » auprès de l'APREP, ayant pour assuré M. François de Laubier pour une durée indéterminée et un montant de 1 000 000 euros, avec désignation des banques prêteuses en qualité de bénéficiaires..

Assurance souscrite par « Groupe SVP » auprès de l'APREP, ayant pour assuré M. Bertrand Degruson pour une durée indéterminée et un montant de 1 000 000 euros, avec désignation des banques prêteuses en qualité de bénéficiaires..

- **Gages des comptes d'instrument financier**
 - Gage de 1 548 actions figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « Initiatives Prévention » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent et (ii) des banques de couverture.

- Gage de 1 action figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « Evocime Etudes » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent(ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture.
 - Gage de 4 999 actions figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « Evocime Etudes » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent(ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture, à compter du 23/02/2018.
 - Gage de 1 action figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « Evocime Formations comportementales » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent(ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture.
 - Gage de 2 646 actions figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « Evocime Formations comportementales » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent(ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture, à compter du 23/02/2018.
 - Gage de 1 action figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « SVP Management et Participations » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent, (ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture.
 - Gage de 135 003 actions figurant sur le compte d'instruments financiers ouvert dans les livres de la société « SVP Management et Participations » au nom de « Kerudys » au profit (i) des banques prêteuses représentées par BNP Paribas en qualité d'Agent, (ii) des titulaires d'Obligations et (iii) des banques de couverture, à compter du 23/02/2018.
- **Acquisition d'Initiatives Prévention en date du 30 janvier 2017**
 - Garantie d'actif et de passif liée à l'acquisition de 95% du capital de « Initiatives Prévention » en date du 30 janvier 2017 ouvrant droit, au profit de la société « Kerudys » à une indemnité plafonnée à la somme de 350 000 euros jusqu'au 30 janvier 2020 ou jusqu'à trois mois après la prescription fiscale et sociale. Cette garantie s'applique moyennant une franchise de 10 000 euros et un *de minimis* de 2 000 euros. L'indemnité est due en cas d'omissions comptables et/ou inexactitudes dans les déclarations du Cédant.
 - Garantie à première demande en date du 30 janvier 2017, consentie par le CIC Ouest, d'avoir à payer à la société « Kerudys » une somme maximale de 150 000 euros jusqu'au 31 janvier 2020, garantissant les conséquences pécuniaires de l'éventuelle inexécution des obligations de la « Groupe

Initiatives » au titre de la garantie d'actif et de passif liée à l'acquisition de la société « Initiatives Prévention ».

- **Échanges de conditions d'intérêts**

- Opération de garantie de taux de plafond à compter du 20/01/2017 conclue avec la banque Palatine pour un montant notionnel de 37 920 000 €, moyennant un taux variable de EURIBOR 3 mois et un taux garanti de 0 % l'an. Date d'échéance : 20/01/2019.
- Opération d'échange de conditions d'intérêts à compter du 20/01/2019 conclue avec la banque Palatine pour un montant notionnel de 19 155 500 €, moyennant un taux variable d'EURIBOR 3 mois et un taux fixe de 0,14 % l'an. Date d'échéance : 20/10/2020

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

En date du 2 mars 2018, la société « Kerudys » a signé un protocole de cession et d'acquisition des d'actions avec l'actionnaire minoritaire.

La société « Kerudys » est à compter de cette date, l'unique associé de la société « INITIATIVES PREVENTION ».

KERUDYS

SAS au capital de 25 851 797, 60 euros
3, rue Paulin Talabot – 93400 Saint-Ouen
821 548 013 R.C.S. Bobigny

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 12 JUILLET 2018**



**Certifié conforme
à l'original**

L'an deux mille dix-huit, le 12 juillet, à 14 heures,

les associés de la société KERUDYS se sont réunis en assemblée générale au siège social, sur convocation du président de la Société conformément aux statuts.

.....
PREMIÈRE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de gestion et du rapport général des Commissaires aux Comptes et après des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestion et les comptes sociaux de l'exercice clos le 28 février 2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport sur la gestion du groupe et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés et après des explications complémentaires fournies verbalement, approuve dans toutes leurs parties, le rapport sur la gestion du groupe et les comptes consolidés de l'exercice clos le 28 février 2018 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

TROISIÈME RESOLUTION

En conséquence, l'Assemblée Générale approuve les actes de gestion accomplis par le Président au cours de l'exercice et dont le compte rendu lui a été fait, et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

QUATRIÈME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice, soit la somme de 941 593 euros, au débit du compte « report à nouveau ».

L'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès verbal pour remplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

.....

Monsieur François de Laubier
Président de séance

MML Capital Europe VI Equity II S.A
Associé majoritaire

Odile Giraud
Secrétaire

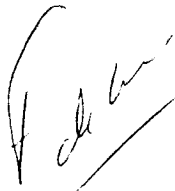
KERUDYS

SAS au capital de 25 851 797, 60 euros
3, rue Paulin Talabot – 93400 Saint-Ouen
821 548 013 R.C.S. Bobigny

**PROPOSITION D’AFFECTATION DU RESULTAT
SOUmise A L’ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 12 JUILLET 2018**

Il est proposé à l’assemblée générale d’affecter la perte de l’exercice, soit la somme de 941 593 euros, au débit du compte « report à nouveau ».

Fait à Saint-Ouen, le 12 juillet 2018



Pour Kerudys
François de Laubier